



## OPÉRATION POSTBOX II : UNE COOPÉRATION RÉUSSIE ENTRE LES SERVICES DE DOUANE EUROPÉENS ET L'OLAF

***Kristian Vanderwaeren, Administrateur général Douanes et Accises, et Ernesto Bianchi, Directeur des Enquêtes au sein de l'Agence Anti-Fraude Européenne (OLAF), ont communiqué les résultats de l'opération Postbox II. Cette opération, menée par la douane belge actuellement Présidente de Customs @gainst Internet Crime, visait le commerce des contrefaçons, des drogues et des animaux et des plantes protégées. Les services douaniers de 22 pays européens et Europol ont travaillé de concert.***

Pendant l'opération, des paquets transitant par la poste et les services de courrier ont été contrôlés à la recherche de produits prohibés. Cela a entraîné un total de 2.320 résultats. La Belgique est en tête du classement avec 505 constatations. Elle est suivie par l'Italie et l'Irlande avec respectivement 482 avec 310 constatations.

Les 505 rapports établis en Belgique concernent 794 constatations : 365 en matière de contrefaçon, 341 en matière de drogues, et 88 constatations concernent les plantes et animaux protégés, droits à l'importation, accises, armes ou médicaments.

Alexander De Croo, Ministre des Finances : *'La lutte contre le commerce de contrefaçons, les drogues et les plantes et animaux protégés, constitue une priorité pour la douane belge. Pour mener ce combat efficacement, nous devons collaborer. Les résultats de cette action démontrent immédiatement la valeur ajoutée de cette coopération européenne'.*

Le crime évolue en même temps que la technologie, et Internet est de plus en plus utilisé pour écouler des produits illégaux, c'est pourquoi une patrouille internationale du Net a été créée. Des spécialistes en cybercriminalité issus de différents services douaniers travaillent ensemble via des techniques spécialisées à la recherche des auteurs de crimes informatiques, tant sur le Web que sur le Dark Web. C'était la première fois qu'une telle coopération internationale s'organisait entre les services douaniers européens.

A l'initiative de la douane belge, les espèces animales et végétales étaient aussi pour la première fois prises en compte par une patrouille internet.

Cette coopération a mené à l'ouverture de 50 dossiers et, via un travail d'enquête approfondi, à l'identification de 30 suspects. Les autres dossiers ont été transférés pour suivi complémentaire aux autorités des pays concernés.

Les plateformes commerciales asiatiques restent les principales responsables en matière de vente de contrefaçons.

Le commerce des stupéfiants passe surtout par le Dark Web, dont la technologie permet de garantir l'anonymat des acheteurs et des vendeurs.